



# Comment vous raccorder à la fibre optique ?



## Le réseau public de fibre optique ALL'FIBRE

ALL'FIBRE (ou Alliance Très Haut Débit) est une initiative publique des collectivités aveyronnaises pour permettre à tous les habitants de l'Aveyron de bénéficier d'une connexion internet très haut débit. Ce réseau vise à compléter celui des opérateurs privés, qui ne desservent que Millau et Rodez Agglomération, afin de garantir une égalité entre les zones rurales et urbaines. Depuis 2018, le SIEDA, accompagné des communautés de communes et du Département, déploie ce réseau. Cette initiative contribuera également à améliorer l'attractivité économique et touristique des communes. Le déploiement de la fibre optique jusqu'à votre do-

micile se fait en plusieurs étapes techniques, réparties par zones. Chaque zone prendra environ 12 mois à déployer (études comprises), et le raccordement de votre foyer sera possible environ 1 à 3 mois après la fin des travaux. Il est difficile de donner une date exacte de raccordement, car des imprévus peuvent survenir. Notez qu'ALL'FIBRE ne commercialise pas d'abonnements. Pour accéder à la fibre, vous devrez vous adresser à un fournisseur d'accès internet (FAI) qui s'occupera du raccordement de votre logement. Pour suivre l'avancement du déploiement dans votre zone, rendez-vous sur le site [www.all-fibre.fr](http://www.all-fibre.fr).

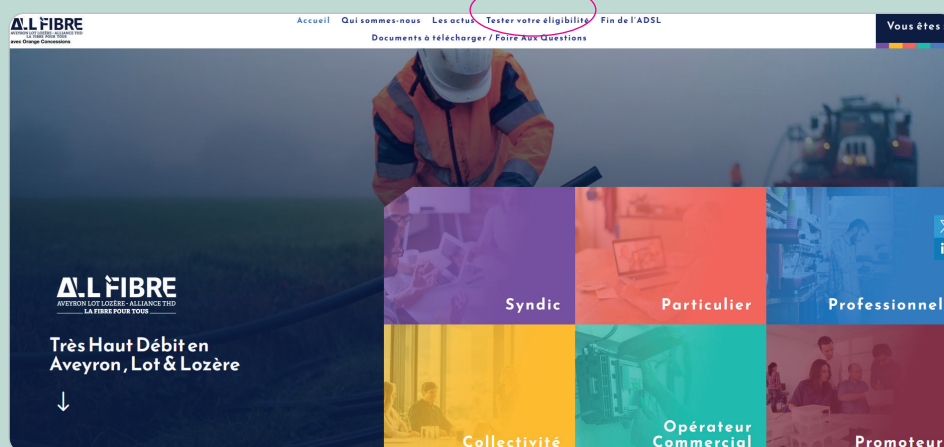


## 1. Vérifier l'éligibilité de son logement

1 Rendez-vous sur le site ALL'FIBRE : [www.alliancetreshautdebit.fr](http://www.alliancetreshautdebit.fr)



2 Cliquez sur **Tester votre éligibilité**.

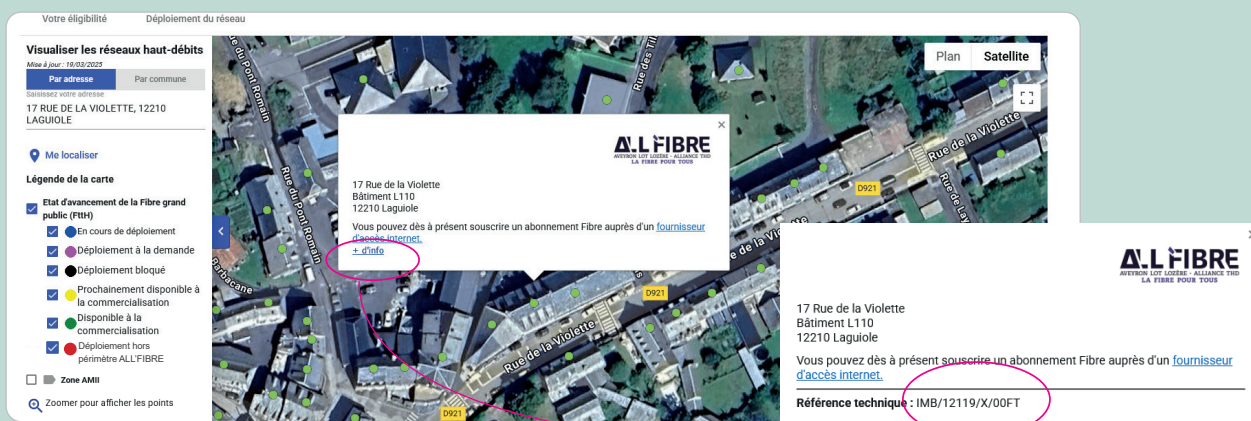


3 Choisissez la vue **satellite** pour plus de précision technique.

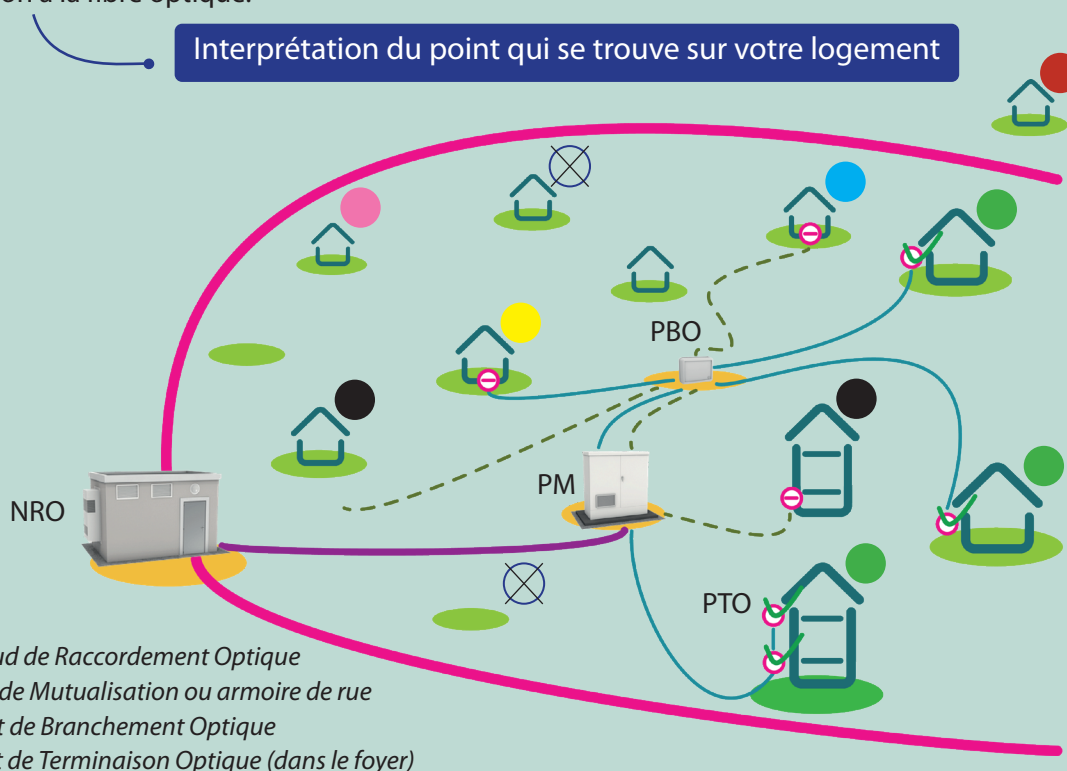
4 Saisissez votre adresse ou un lieu-dit proche.



- 5 Une bulle d'informations apparaît.  
 Dans celle-ci, cliquez sur **+d'info** pour afficher la référence technique.  
 Ce référencement **IMB** pourrait vous être demandé lors du traitement de votre demande.



- 6 Sur la carte, un point de couleur est lié à votre logement, il représente la phase d'avancement de votre connexion à la fibre optique.



|   |                                                       |      |
|---|-------------------------------------------------------|------|
| ⊗ | Aucun point n'apparaît .....                          | p. 4 |
| ● | En cours de déploiement .....                         | p. 6 |
| ● | Déploiement à la demande .....                        | p. 6 |
| ● | Déploiement bloqué .....                              | p. 6 |
| ● | Prochainement disponible à la commercialisation ..... | p. 6 |
| ● | Disponible à la commercialisation .....               | p. 6 |
| ● | Déploiement hors périmètre ALL'FIBRE .....            | p. 6 |

## ⊗ **Aucun point n'apparaît**

### ► **Votre logement existait avant 2018 mais n'est pas pris en compte** **Quoi faire ?**

Faites une demande sur le site d'ALL'FIBRE, déroulez la page d'accueil jusqu'au bouton <https://alliancetrashautdebit.fr/ticketing-contactez-nous/>



**NOUS CONTACTER**

Choisissez vos options :

Je suis un particulier

ou

Je suis un professionnel

Cliquez sur

Je veux être raccordé au  
réseau fibre mais...

puis

Adresse sans pastille



Complétez le formulaire

Surveillez régulièrement l'éligibilité de votre adresse sur le site d'ALL'FIBRE.

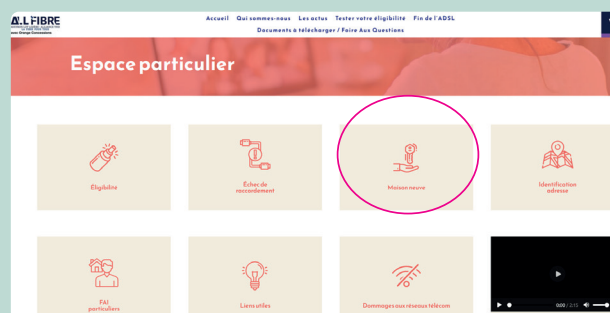
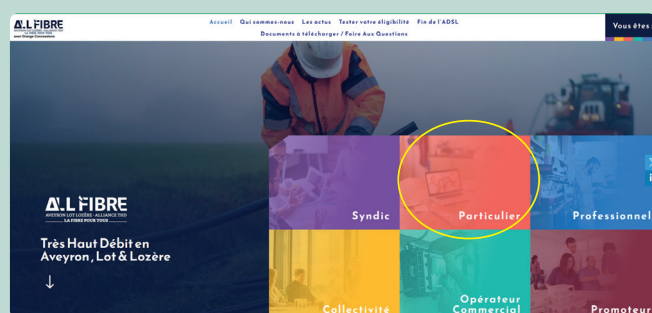
### ► **Votre logement est une construction neuve**

#### **Quoi faire ?**

Les bâtiments construits après le recensement initial(2018) ne sont pas automatiquement intégrés au réseau. Vous devez faire une demande spécifique selon votre type de logement :

**Maison individuelle**

Si vous ne l'avez pas déjà effectué, lors de votre dépôt de permis de construire, vous devez vous rendre sur <https://alliancetrashautdebit.fr/particulier/> et cliquer sur l'option *Maison neuve*



Les projets sont divisés en catégories :

- construction d'une ou deux maisons individuelles
- construction de plus de trois maison individuelles
- réhabilitation ou transformation d'un logement
- viabilisation d'un terrain nu (sans permis de construire)

Suivez ensuite les consignes qui vous seront données.

Comptez un délai de 6 mois maximum entre la réception du devis Point d'Accès au Réseau (PAR) signé et l'éligibilité.

Ces travaux seront réalisés soit par l'opérateur d'infrastructure Alliance Très Haut Débit ou son sous-traitant.

## Immeuble collectif

Tout logement situé dans un bâtiment neuf groupant plusieurs unités, pour lequel un permis de construire a été déposé après le 1er avril 2012, doit être desservi en fibre optique.

Le maître d'ouvrage (promoteur, bailleur social...) a l'obligation de raccorder chaque logement ou local à usage professionnel au réseau fibre optique. Il doit financer l'adduction en génie civil de l'immeuble et installer, jusqu'au point de raccordement en partie privative, les équipements nécessaires, dont la gestion et l'entretien seront confiés à l'opérateur d'infrastructure désigné.

Le syndic ou le promoteur doit s'assurer que les infrastructures sont conformes aux exigences réglementaires et que chaque logement dispose d'au moins une fibre optique. Dans les immeubles de plus de 12 logements en zones très denses, ce nombre est porté à quatre fibres par logement.

Les démarches varient selon le responsable du raccordement :

► Pour les promoteurs

La procédure est accessible en ligne sur <https://alliancetreshautdebit.fr/promoteur/>



► Pour les syndics et gestionnaires d'immeubles

Informations disponibles sur <https://alliancetreshautdebit.fr/syndic/>



Il est essentiel d'anticiper ces étapes avant le passage du technicien afin d'assurer un raccordement fluide et conforme aux normes en vigueur.

## Lotissement · zone d'activités · bâtiment professionnel

Depuis 2016, le pré-équipement en fibre des lotissements et des zones d'activités est une obligation légale.

Les maîtres d'ouvrage, aménageurs et lotisseurs doivent intégrer les infrastructures et le déploiement de la fibre dès la conception de leurs opérations. Pour qu'ALL'FIBRE prenne en charge l'exploitation du réseau, les équipements et infrastructures mis en place doivent respecter les règles d'ingénierie en vigueur.

► Maîtres d'ouvrage, aménageurs et lotisseurs, pour engager la procédure et obtenir les directives précises informations et démarches sur <https://alliancetreshautdebit.fr/professionnel/> et cliquez sur l'option *Bâtiment neuf*



Comptez un délai de 18 mois entre la détection des nouveaux programmes immobiliers et la mise en service des offres fibre.

Une planification anticipée et conforme aux normes permet d'assurer un raccordement efficace et une mise en service rapide du réseau fibre.

## Interprétation du point qui se trouve sur votre logement

- Travaux en cours, le réseau se déploie.
- Déploiement à la demande
  - Le raccordement à la fibre sera effectué après sollicitation du propriétaire ou du locataire auprès d'ALL'FIBRE.
  - Un formulaire de demande sera prochainement mis en place sur le site pour permettre aux habitants de manifester leur intérêt.
- Déploiement bloqué
  - Le déploiement de la fibre est actuellement bloqué pour l'un des motifs suivants :
    - ▶ des travaux doivent être réalisés par le propriétaire du bâtiment.  
Si vous êtes le propriétaire, adressez un mail à [contact.axtd@alliancetreshautdebit.fr](mailto:contact.axtd@alliancetreshautdebit.fr)
    - ▶ une autorisation ou une convention du syndic d'immeuble est nécessaire.  
Si vous êtes le propriétaire, adressez un mail à [contact.axtd@alliancetreshautdebit.fr](mailto:contact.axtd@alliancetreshautdebit.fr)  
Si vous êtes locataire, contactez votre propriétaire.
    - ▶ des travaux sont en cours sur le domaine public, ce qui empêche pour le moment la finalisation du raccordement. Pour connaître l'avancement, consultez régulièrement la carte d'éligibilité.
- Logement prochainement éligible
  - La fibre est installée et les tests de conformité sont réalisés. La mise en service est imminente et l'offre sera disponible très bientôt.
- Déploiement hors périmètre ALL'FIBRE
  - Votre logement n'est pas desservi par le réseau ALL'FIBRE. Pour connaître l'opérateur auquel votre foyer est rattaché et vérifier son éligibilité, consultez la carte officielle de l'ARCEP à l'adresse suivante : <https://cartefibre.arcep.fr/>.
- La fibre est totalement opérationnelle. Vous pourrez commander un abonnement fibre et faire raccorder votre logement auprès d'un fournisseur d'accès à internet (FAI) présent sur le réseau.



## 2. Souscrire un abonnement à la fibre

- Votre logement est éligible, choisissez le fournisseur d'accès à internet (FAI) de votre choix présent sur le réseau. Puis souscrivez un abonnement.



Tél : 3106

[www.bouyguestelecom.fr](http://www.bouyguestelecom.fr)



Tél : 1044

[www.free.fr](http://www.free.fr)



Tél : 3900

[www.orange.fr](http://www.orange.fr)



Tél : 1023

[www.sfr.fr](http://www.sfr.fr)



- ▶ **Pour éviter toute erreur**, communiquez à votre FAI, la référence technique IMB associée à votre logement que vous trouvez dans la bulle d'information ALL'FIBRE (voir **5** page 3)

### 3. Préparer la visite technique pour le branchement final

Après la souscription, votre FAI vous proposera un rendez-vous avec un technicien pour raccorder votre logement.

Avant son passage, assurez-vous que l'accès à l'infrastructure est possible

- ▶ Si câble souterrain :
  - o Dégagez l'accès aux regards.
  - o Vérifiez que la gaine est utilisable (si absente ou bouchée, les travaux sont à votre charge. (voir tableau ci-dessous).
  - o Repérez l'arrivée téléphonique dans votre maison.
- ▶ Si câble aérien :
  - o Élaguez les arbres pouvant gêner l'accès aux poteaux.
  - o Vérifiez l'emplacement de l'arrivée téléphonique.



### 4. Visite du technicien et raccordement

Le technicien effectue le câblage entre le boîtier de rue et votre logement. Il utilise l'infrastructure existante (aérienne ou souterraine).

- ▶ En cas de problème sur le domaine public, il émettra une demande d'intervention auprès d'ALL'FIBRE. Les travaux correctifs peuvent prendre jusqu'à 6 mois.
- ▶ Si le problème est situé sur votre domaine privé, le technicien vous indiquera le point d'arrêt de passage de son câble.  
Vous devrez procéder vous-même aux travaux de réparation (ou le confier à une entreprise).

| Que constate le technicien ?                                              | Qui est responsable ?                                                               | Que faire ?                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Absence continuité optique entre l'armoire de rue et boîtier PBO          |  | Vous n'avez rien à faire, votre fournisseur d'accès internet FAI en se basant sur le rapport d'intervention établi par le technicien, remontera le problème à Alliance. |
| Point de branchement optique (PBO) absent ou non conforme                 |                                                                                     |                                                                                                                                                                         |
| Armoire de rue ou Boîtier PBO saturé                                      |                                                                                     |                                                                                                                                                                         |
| Problème Génie civil-Fourreau cassé sur domaine public                    |                                                                                     |                                                                                                                                                                         |
| Problème Génie civil-Réseau manquant sur domaine public                   |                                                                                     |                                                                                                                                                                         |
| Problème Génie civil-Fourreau bouché sur domaine public                   | Votre Fournisseur d'Accès à Internet                                                | Votre FAI via le rapport d'échec établi par le technicien, interviendra pour régler le problème.                                                                        |
| Problème Génie civil-Fourreau cassé, bouché ou manquant sur domaine privé | Le propriétaire                                                                     | Effectuez les travaux nécessaires et recontactez à nouveau votre FAI pour un rendez-vous.                                                                               |

Une fois l'infrastructure en place, votre FAI finalise le raccordement et met en service votre connexion.

▶ Pendant toute la procédure, votre FAI reste votre interlocuteur principal.

▶ Pour toute **question**, rendez-vous sur la page d'accueil d'ALL'FIBRE, déroulez jusqu'au bouton

**NOUS CONTACTER**

<https://alliancetreshautdebit.fr/ticketing-contactez-nous/>





sieda@sieda.net



contact.axtd@alliancetreshautdebit.fr

<https://alliancetreshautdebit.fr/ticketing-contactez-nous/>

